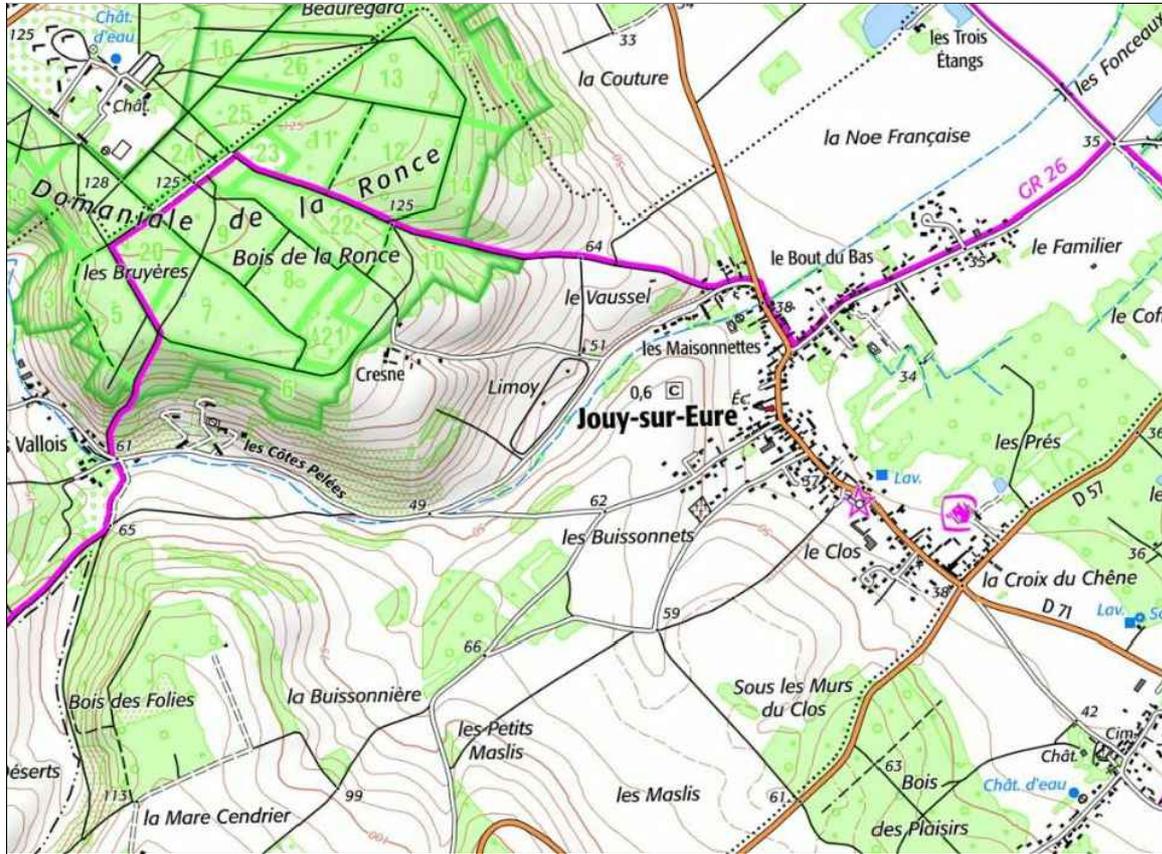


*DOCUMENT PROVISOIRE Lot n°9*

**PLAN DE SITUATION**



**PLAN D'ENSEMBLE**



# DOCUMENT PROVISOIRE Lot n°9

GE360 Géomètres-Experts

ZAC Plaine de la Roncée, 1042 Rue Augustin FRESNEL 76230 BOIS GUILLAUME  
 TEL : 02-35-70-54-60 FAX : 02-35-15-28-45 E-MAIL : [geometres@ge360.fr](mailto:geometres@ge360.fr)

JOUY-SUR-EURE -27-  
 Rue des Vignes de la Ruelle  
 Rue des Masures

T.A.M.  
 BG24420

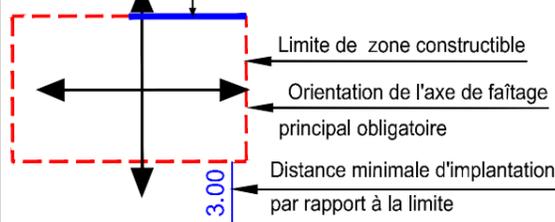


Aout 2024



## LEGENDE

Obligation d'implantation des constructions sur limite sur 5m minimum



- Espace vert
- Béton
- Enrobé/Béton
- Parking

- ▲▲ Position de l'entrée charretière obligatoire à charge des acquéreurs
- △△ Position de l'entrée charretière indicative à charge des acquéreurs

- Réseaux divers
- Branchement réseaux divers
- Branchement EU
- Réseau EP
- Candélabres

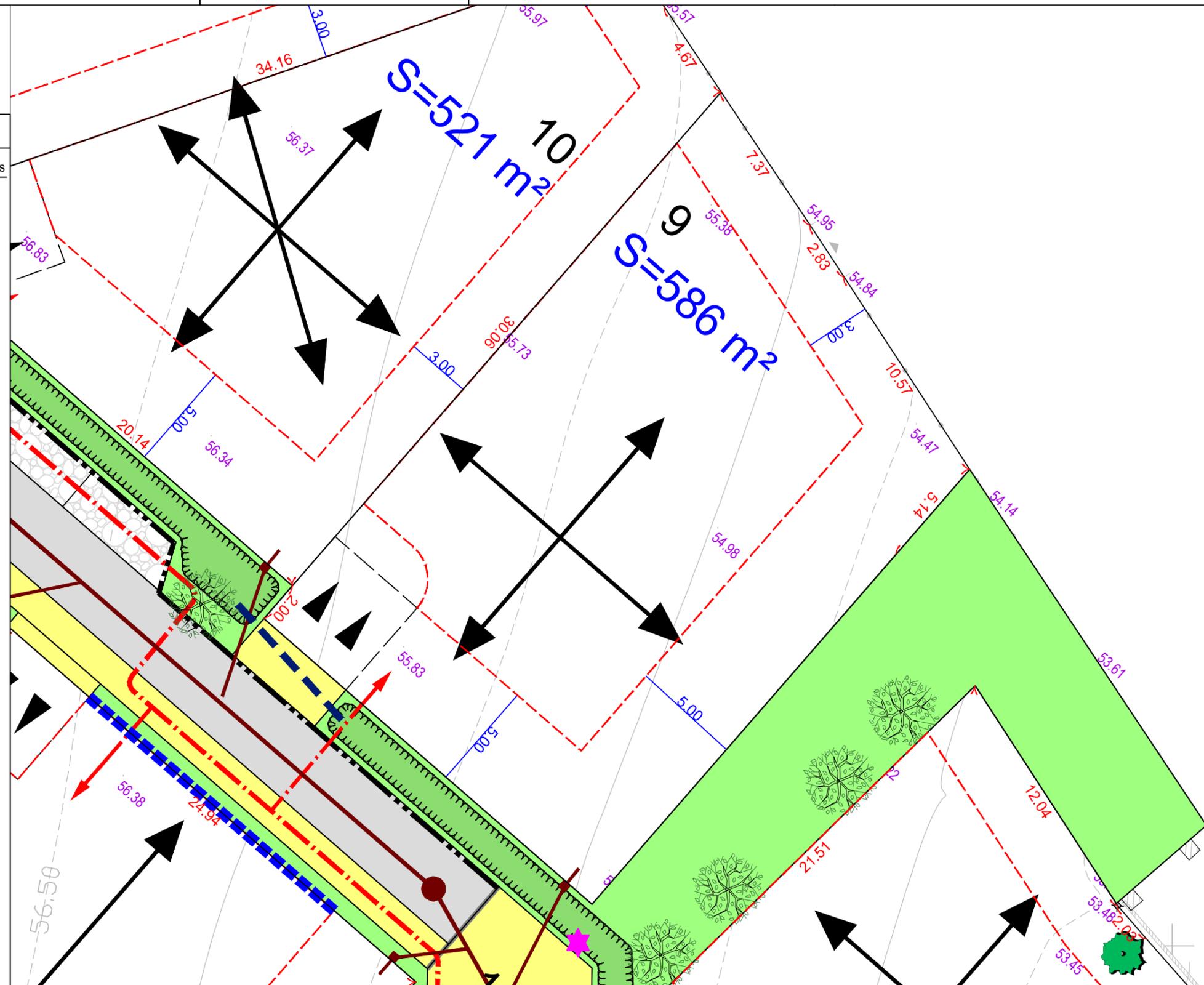
- Bassin
- Noüe
- Micro station EU

- Haie d'essence local
- Haie d'essence local

- Table potagère

- Arbre d'essence local

- Point TN, Courbe TN



NOTA : La position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.  
 Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique.  
 Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après bornage des lots, Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction (fondations).

Les eaux de pluie doivent être traitées à la parcelle. Une étude hydraulique est annexée au dossier de permis d'aménager et sera transmise à chaque acquéreur. Le pétitionnaire joindra à sa demande de permis de construire la note de calcul et le dimensionnement des ouvrages pour une pluie d'occurrence centennale (cf l'attestation et le plan Ecotone)

Echelle 1/200